



**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Étaient présents :**

Patrick FLOQUET, Maire,

François ROSE, Karine FARGES, Jean-Pierre YETNA, Marie-Noëlle FLOTTERER, Mourad AZZI, Bakhta MAÏCHE, Jean-Luc LEROY, Elvire TENO, Colette LAMBERT, Jacqueline RAGOT, Mireille BENATTAR, Hervé MARTIN, Albert BLONDEL, Abdelaziz LALMI, Bernard NARBONI, Bernard LABORDE, Francine KANCEL, L'Houssain EL MAZOUZI, Maha GULFRAZ, Loganayagi VASANTE, Selva ANNAMALE, Soria MAÏCHE, Pascale ANDRIANASOLO, Thierry MANSION, Jennifer BONINO, Franck CAPMARTY.

**Étaient absents et avaient donné pouvoir :**

Mustapha BAMBA à Bakhta MAÏCHE ;  
Patricia EGASSE à Albert BLONDEL ;  
Raouf BAKHA à Pascale ANDRIANASOLO ;  
Barbara EZELIS à Elvire TENO.

**Étaient absents :**

Alain BOCCARA, Muriel BELLAÏCHE

**Patrick FLOQUET**, Maire, ouvre la séance à 21 heures.

**Patrick FLOQUET** procède à l'appel nominal.

**Bakhta MAÏCHE** est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET : DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS****1 – EXPOSÉ DES MOTIFS**


Conformément à l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions numérotées **2022-040 à 2022-061**.

**2 - DÉLIBÉRATION**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-23 ;

**Considérant** qu'il convient d'informer les membres du Conseil Municipal des décisions de 2022-040 à 2022-061, prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité.**

 **PREND ACTE** des décisions suivantes prises par Monsieur le Maire depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

N°	TIERS	DÉSIGNATION	DUREE/DATES	INCIDENCE FINANCIERE
<a href="#">2022/040</a>	SAONOISE DE MOBILIERS	Relative à la signature du marché MP2205 : « Fourniture, livraison et installation de mobiliers et matériels scolaires et périscolaires » pour la ville de Montmagny	1 an reconductible 3 fois	Min : Sans Max : 45 000 € HT
<a href="#">2022/041</a>	Association NAN !	Relative à la signature d'un contrat passé avec l'Association NAN ! dans le cadre d'une animation « échasses » au Centre de loisirs élémentaire LE CORNOUILLER	11,18,25 mai et 1er juin 2022	1 000,00 € TTC
<a href="#">2022/042</a>	AIS PROTECT	Relative à la signature d'un contrat de prestation de service avec la société « AIS PROTECT » dans le cadre de la manifestation LE VIDE-GRENIER DE PRINTEMPS 2022	6-juin-22	1 466,64 € TTC
<a href="#">2022/043</a>		Relative à la tarification des prestations municipales organisées par le service de la Vie scolaire et périscolaire	/	/
<a href="#">2022/044</a>	ASSOCIATION QUARTIER DU BARRAGE	Relative à la signature d'une convention passée avec l'association du quartier du Barrage	/	/
<a href="#">2022/045</a>	ASSOCIATION ACCUEIL PSY	Relative à la signature d'une convention avec l'association « ACCUEIL PSY » pour la mise en œuvre de consultations psychologiques gratuites	du 04 janvier au 29 décembre 2022	800,00 € TTC
<a href="#">2022/046</a>	L'ÉCOLE ET LYCEE DES METIERS D'ART ET DU DESIGN (ELMAD)	Relative à la signature d'une convention de partenariat pédagogique et financière avec l'École et Lycée des Métiers d'Art et du Design (ELMAD) Auguste Renoir située à Paris (75018)	/	700,00 € TTC

<a href="#">2022/047</a>	Conseil départemental du Val-D'oise	Relative au dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val-D'oise au titre du Guide des aides départementales à l'investissement pour l'année 2022	Année 2022	Coût estimatif projet : 336 648,50 € Taux prévisionnel : 25% Montant travaux plafonné à 150 000 € HT
<a href="#">2022/048</a>	LA SOCIETE CIRIL GROUP SAS	Relative à la signature d'un contrat de maintenance du logiciel « CIRIL GF » avec la société CIRIL GROUP SAS	1 an reconductible Durée max : 5 ans	Redevance annuelle de 5 753,00 € HT.
<a href="#">2022/049</a>		ANNULÉE		
<a href="#">2022/050</a>	JCV FAB	Relative à la signature d'un contrat avec « JCV FAB », dans le cadre du feu d'artifice du 13 juillet 2022	13-juil.-22	19 000,00 € TTC
<a href="#">2022/051</a>	SWANK FILMS	Relative à la signature d'un contrat de prestation de service avec la société « SWANK FILMS » dans le cadre de la projection Ciné-Récré du 18 septembre 2022	18-sept.-22	183,70 € TTC
<a href="#">2022/052</a>	SWANK FILMS	Relative à la signature d'un contrat de prestation de service avec la société « SWANK FILMS » dans le cadre de la projection Ciné-Récré du 9 novembre 2022	9-nov.-22	183,70 € TTC
<a href="#">2022/053</a>	SWANK FILMS	Relative à la signature d'un contrat de prestation de service avec la société « SWANK FILMS » dans le cadre de la projection Ciné-Récré du 14 décembre 2022	14-déc.-22	183,70 € TTC
<a href="#">2022/054</a>	LIPSTICK AND ROCKNROLL	ANNULE ET REMPLACE la décision n°2022/049 Relative à la signature du contrat avec «LIPSTICK AND ROCKNROLL » dans le cadre du bal du 13 juillet 2022	13-juil.-22	2 000,00 € TTC
<a href="#">2022/055</a>	CAPV	Relative à une demande d'un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée	Année 2021	Coût estimatif projet : 336 648,50 € Part CAPV : 87 024,00€
<a href="#">2022/056</a>	LIPSTICK AND ROCKNROLL	Relative à la signature d'un contrat avec « LIPSTICK AND ROCKNROLL », dans le cadre de l'animation de la soirée « Jumelage » du 04 juin 2022	4-juin-22	2 000,00 € TTC
<a href="#">2022/057</a>	DOCAPOSTE FAST	Relative à la signature d'un contrat d'adhésion de modules supplémentaires aux services de dématérialisation des actes (budgétaires, marchés publics) avec la société DOCAPOSTE FAST	Durée 5 ans	2 136,00 € TTC par an
<a href="#">2022/058</a>	Syndicat Intercommunal de la base de loisirs de Saint Leu d'Esserent	Relative à la signature d'une convention passée avec le syndicat intercommunal de la base de loisirs de Saint Leu d'Esserent	du 18 au 22 juillet 2022	1080,00 € TTC

<a href="#">2022/059</a>	COMPASS GROUP France	Relative à la signature d'un avenant à l'accord-cadre à bon de commande n°MF19009 relatif aux « FOURNITURES DE DENRÉES ALIMENTAIRES, DE PRESTATIONS DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE SERVICE DE RESTAURATION DE LA COMMUNE DE MONTMAGNY » avec COMPASS GROUP FRANCE	juin à décembre 2022	Augmentation maximum de 5% du prix du repas facturé
<a href="#">2022/060</a>	BL- éducation	Relative à la signature d'un devis n° 423960 avec l'entreprise BL- éducation pour la mise en place de séances « d'éloquence et de Manga »	du 13 juin au 04 juillet 2022	1134,00 € TTC
<a href="#">2022/061</a>	BEATRIX DONNART	Relative à la signature d'une convention avec Béatrix Donnart pour une séance de maquillage dans le cadre de Voyage en Bib' à la médiathèque Pergame	26-oct.-22	139,60 € TTC

#### ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en sous-préfecture le.....  
Publié le.....  
Notifié le.....  
Montmagny, le.....

Le Maire  
Patrick FLOQUET

**Fait à Montmagny, le 30 juin 2022**

**Pour extrait certifié conforme,**

**Le Maire, Patrick Floquet**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.